



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « GRAND CONCOURS GCS INDUSTRIES »

### ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société GCS Industries, dont le siège social est situé au 60T rue Wibaille Dupont à Berlaimont (59145), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 22 août 2026 au 6 septembre 2026 inclus.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclues de toute participation les personnes ayant directement collaboré à l'organisation et à la gestion du jeu.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer valablement au tirage au sort sur les réseaux sociaux (Facebook / Instagram, LinkedIn), le participant doit :

- S'abonner à la page officielle GCS Industries.
- Aimer (liker) la publication officielle du concours.
- Identifier 3 amis en commentaire de la publication.

Bonus : Partager la publication en story ou sur son profil avec mention de la page GCS Industries offre une chance supplémentaire.

Les participations multiples sont autorisées à condition d'identifier des personnes différentes à chaque commentaire.

### ARTICLE 4 – DOTATION

Est mis en jeu 1 lot unique :

-1 Barbecue « Cerf » en acier Corten, fabriqué sur-mesure dans les ateliers de GCS Industries, d'une valeur commerciale indicative de 1 100 € TTC.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, ni de garantie commerciale ni d'un remboursement en espèces, ni d'un échange.

### ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Tirage au sort : Le gagnant sera désigné par tirage au sort (papier ou via un générateur aléatoire) dans les 48 heures suivant la fin du concours, soit le 7 septembre 2026. Deux suppléants seront également tirés au sort.



Vérification : Le respect strict des conditions de l'Article 3 sera vérifié avant la validation définitive du gagnant. En cas d'invalidation, le lot sera attribué au premier suppléant conforme.

Annonce : Le gagnant sera contacté directement en message privé et annoncé publiquement sur la page.

Le gagnant sera contacté directement en message privé et annoncé publiquement sur la page. Le gagnant aura 7 jours pour répondre à ce message. Sans réponse de sa part passé ce délai, il sera considéré comme renonçant à son lot, et celui-ci sera réattribué au premier suppléant (qui disposera d'un délai identique de 7 jours), puis au second suppléant si nécessaire. Passé ces délais sans réponse, le lot restera la propriété de la société organisatrice.

Retrait : Le lot est à venir retirer directement dans les ateliers de GCS Industries au 60t rue Wibaille Dupont à Berlaimont (59). Aucun envoi postal ne sera pris en charge par l'organisateur sauf accord spécifique.

#### ARTICLE 6 – DROIT À L'IMAGE

Sous réserve de son accord express et préalable (signature d'une autorisation de droit à l'image lors du retrait du lot), le gagnant autorise GCS Industries à citer son nom/pseudo et à utiliser les photos/vidéos prises lors de la remise du lot à des fins de communication sur ses réseaux sociaux. Refuser d'être photographié n'annule pas le gain du lot.

#### ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET DÉCHARGE

Ce jeu-concours n'est pas associé, géré, sponsorisé ou administré par Facebook, Instagram ou LinkedIn. Ces plateformes ne sauraient être tenues pour responsables de tout litige lié au concours.

#### ARTICLE 8 – LITIGES ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

##### 8.1. Acceptation du règlement et litiges

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

##### 8.2. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre du jeu-concours, la SAS GCS Industries (Responsable de traitement) est amenée à collecter et traiter des données personnelles concernant les participants.

- **Finalités du traitement** : Les données sont collectées exclusivement pour gérer la participation au jeu, effectuer le tirage au sort, contacter le gagnant et organiser la remise du lot.



- **Base légale** : Le traitement est fondé sur l'exécution du contrat/règlement du jeu auquel le participant souscrit en participant (Article 6.1.b du RGPD).
- **Données collectées** : Pseudonyme/nom du compte social, ainsi que le nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail du gagnant pour l'organisation du retrait du lot.
- **Destinataires** : Les données sont strictement réservées au personnel habilité de la SAS GCS Industries et ne seront en aucun cas vendues, cédées ou transmises à des tiers ou partenaires commerciaux.
- **Durée de conservation** : Les données des participants non gagnants sont supprimées dans un délai de 30 jours après le tirage au sort. Les données du gagnant sont conservées le temps nécessaire à la remise du lot et à la gestion des garanties ou preuves comptables légales.
- **Droits des personnes** : Conformément à la réglementation (RGPD et loi Informatique et Libertés), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données.

Pour exercer ces droits, le participant peut adresser sa demande par écrit à :

**GCS Industries — Service RGPD**

60T rue Wibaille Dupont, 59145 Berlaimont

Ou par e-mail à : [contact@gcs-industries.com](mailto:contact@gcs-industries.com)

Si le participant estime, après nous avoir contactés, que ses droits ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL ([cnil.fr](http://cnil.fr)).